

SÉANCE SPÉCIALE DU 31 août 2016

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 31 août 2016 à 19 h à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier
District No 2 – Madame Annie Rodrigue
District No 3 – Mme Émilie Roberge
District No 4 – Madame Claudia Vachon
District No 5 – Monsieur Claude Duchesne
District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, maire, ouvre la séance à 19h avec un mot de bienvenue.

2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Que l'avis de convocation de ladite séance a été signifié à tous les conseillers conformément à l'article 425 du code municipal en suivant les formalités prévues à cet article.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Mathieu, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - A) Adoption du règlement d'emprunt 2016-192-
Construction d'un Centre de valorisation technique
3. Prochaine séance
4. Levée de la séance

16-08-6688

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Adoption du RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-192

RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE VALORISATION TECHNIQUE ET DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-192 décrétant un emprunt 630 011 \$ et une dépense du même montant pour la réalisation des travaux d'infrastructures et la construction du Centre de valorisation technique.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session spéciale du 29 août 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2016-192 soit et est adopté et décrété ce qui suit :

Article 1:

Le Conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur la rue du Parc et la construction du Centre de valorisation Technique. Le montant total des travaux est estimé à 630 011\$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tels que présentés par la Firme Grilli Samuel et faisant partie intégrante du présent règlement sous l'annexe « A ».

Article 2:

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 630 011\$ pour les fins du présent règlement.

Article 3:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de 630 011\$ sur une période de 20 ans.

Article 4:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la dépense annuelle en capital et intérêt sera absorbée à même le budget annuel de la municipalité.

Article 5:

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6:

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 7:

Le présent règlement abroge et annule le règlement 2016-184

Article 8:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Kaven Mathieu, maire

Manon Vachon, Dir. générale adjointe

Avis de motion donné le : 29 août 2016

Adopté le : 31 août 2016

Publication le : 2 septembre 2016

5. **PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance aura lieu le 6 septembre 2016 à 19h30.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-08-6689

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à _____.

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Manon Vachon, Dir. générale adjointe